



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Gérald CREPEL, Marie-Line RABILLER

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNEREAU, Michelle DEQUIDT, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DELIBERATION 2023-06-34

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.) A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (U.D.S.S.I.A.D.) DE LOIRE ATLANTIQUE

| | |
|---|--|
|  <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | <h2>Accusé de Réception</h2> <p>LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044</p> <p>Identifiant de l'acte : 044-264400342-20230627-20230634-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/06/2023</p> |
|---|--|

DELIBERATION 2023-06-34

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.) A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (U.D.S.S.I.A.D.) DE LOIRE ATLANTIQUE

Rapporteur : Evelyne ROHO

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est adhérent à l'Union Départementale des S.S.I.A.D. de Loire Atlantique (U.D.S.S.I.A.D.)

Les objectifs de cette union est la représentation collective des services et la défense de leurs intérêts communs auprès des pouvoirs publics des organismes de contrôle et de tout organisme concerné par le soutien à domicile.

Des rencontres et groupes de travail réunissent les infirmiers coordinateurs, permettant un échange autour des pratiques professionnelles, de l'organisation, et du fonctionnement du service.

Une cotisation annuelle forfaitaire est versée à l'U.D.S.S.I.A.D. A titre d'exemple, son montant s'élève à 250 € pour l'année 2023.

Une charte d'engagement a été élaborée et prévoit la représentation de chaque S.S.I.A.D. membre de l'Union, par un binôme administrateur – responsable de service.

Il est proposé au Conseil d'administration

- d'autoriser le renouvellement annuel, et ce de manière tacite, de l'adhésion du C.C.A.S. de Saint-Herblain à l'U.D.S.S.I.A.D. ainsi que le versement de la cotisation ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes formalités nécessaires dans le cadre de cette adhésion,
- de désigner le Vice-Président du CCAS, administrateur et l'Infirmière coordinatrice du S.S.I.A.D., pour représenter le S.S.I.A.D. auprès de l'U.D.S.S.I.A.D.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC